



**Sandra BURGER**

Avocat au Barreau de MELUN

*Ancien membre du Conseil de l'Ordre des Avocats*

**PROCÉDURE FAMILIALE**

**LISTE DES PIÈCES À ME COMMUNIQUER**

**1.1 PIÈCES JUSTIFICATIVES NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION DE LA REQUÊTE :**

- ☞ Copie du livret de famille,
- ☞ Copie de votre pièce d'identité ou de votre passeport,

Et, en copie intégrale de moins de 3 mois et EN ORIGINAL :

- ☞ Acte de naissance du / des enfants concerné(s) par la demande.
- ☞ Jugement(s) rendu(s) dans votre dossier.

***NB : Ces actes d'Etat civil doivent être impérativement joints à la requête sous peine d'irrecevabilité et doivent dater de moins de trois mois, au moment du dépôt de la requête, sous peine de caducité. Compte tenu de la brièveté de leur validité (3 mois), il est donc conseillé de ne les lever, auprès des services d'état civil concernés, qu'au moment de la rédaction, par mon Cabinet, de l'acte.***

**1.2 PIÈCES FINANCIÈRES NÉCESSAIRES À LA RÉDACTION DE LA REQUÊTE :**

- ☞ Relevé de prestations CAF,
- ☞ Copie de votre dernier avis d'imposition sur le revenu,
- ☞ Copie du dernier bulletin de salaire en possession ou de votre bulletin de pension retraite ou de versement pôle emploi,
- ☞ Quittance de loyer,
- ☞ Copie du tableau d'amortissement en cas d'existence d'un prêt immobilier,
- ☞ Copie du tableau d'amortissement en cas d'existence de crédit(s) à la consommation,
- ☞ Copie de la carte grise du ou des véhicule(s),
- ☞ Copie du dernier avis de taxe d'habitation et taxe foncière.
- ☞ Justificatifs des frais exposés au profit des enfants ex : cantine, garderie, nourrice etc...

31 rue de Paris - 77220 TOURNAN EN BRIE  
Téléphone : 01.64.07.94.81 - Télécopie : 09.70.62.93.12  
Toque M.35

Site internet : <http://www.maitresandraburger.fr> - Adresse e-mail : [sandra.burger@orange.fr](mailto:sandra.burger@orange.fr)

*Membre d'une association agréée, le règlement par chèque des honoraires est accepté*

N° FR 53 441 018 306 00049 - N° SIRET 441 018 306 00049